



2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

**Mesdames Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,
Mesdames Messieurs les Présidents de ligues,
Mesdames Messieurs les Présidents de comités départementaux,
Mesdames Messieurs les Présidents de clubs,
Mesdames Messieurs les organisateurs,
Chers bénévoles,**

Saint-Denis,
le 13 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

En complément des informations qui vous ont été récemment adressées liées au processus de déconfinement, je me permets de compléter ceux-ci avec certains éléments techniques concernant nos activités.

Je tiens tout d'abord à vous informer de toute la mobilisation de l'ensemble de la Direction Technique Nationale (DTN) sur l'ensemble de son périmètre d'intervention lors de cette période de confinement. A l'occasion de la préparation du déconfinement nous avons participé à défendre les intérêts de nos disciplines, celui de nos associations, des bénévoles et professionnels qui participent au rayonnement de notre fédération. La DTN est pleinement associée à la définition des dispositifs fédéraux qui doivent permettre la reprise complète de nos activités (clubs, organisations) dans les semaines à venir.

Dans le cadre du déconfinement, les différents travaux auxquels la DTN a participé sous le pilotage et l'arbitrage du Ministère en charge des sports, ont conduits à la rédaction de différents guides. Lors de cette période, un lien particulier a été renforcé avec les fédérations connexes et plus particulièrement celles d'athlétisme, de canoë-kayak, de cyclisme et de natation.

- Guide de recommandations sanitaire à la reprise sportive,
- Guide d'accompagnement des sportifs de haut niveau et professionnels,
- Guide de recommandation des équipements sportifs,
- Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives.

Vous trouverez ces guides sur le site du Ministère en cliquant sur le lien suivant :
<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

Concernant la reprise de la pratique sportive, la position fédérale fixée suite à l'avis de la commission médicale nationale, est celle de la préférence, pour une période de reprise progressive jusqu'au 2 juin, d'une pratique individualisée. Elle ne vient pas en contradiction avec la reprise d'activité des clubs.

En effet, les éducateurs bénévoles et professionnels qui interviennent dans les clubs sont à même d'assurer le plus strict respect des règles et principes qui doivent permettre, de manière concomitante, d'assurer l'intégrité physique de nos licenciés (adaptation notamment de la charge et des intensités d'entraînement...) et la limitation de la propagation de cette pandémie (respect de la distanciation propre à chaque activité, gestes barrières...). La réalisation de manière individuelle des séances préconisées par l'encadrement technique des clubs est privilégiée car elle participe à réduire drastiquement la propagation du coronavirus.

Enfin, je vous invite à diffuser largement les préconisations de notre commission médicale nationale que vous trouverez en pièce-jointe ainsi que les éléments contenus dans les guides ministériels.

Certain de l'engagement de l'ensemble des acteurs de notre fédération dans la limitation de la propagation du coronavirus, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes plus cordiales salutations.

Bien cordialement.



Benjamin MAZE
Directeur Technique National